Réussir sa production de salades en maraichage diversifié en agriculture biologique

Objectifs
Acquérir les éléments techniques nécessaires pour obtenir une production de salade quantitative et qualitative, toute l'année, en maraîchage biologique.

Enjeux
Le terme salade englobe une large variété de légumes feuilles, indispensable à la composition de la gamme du maraîcher diversifié tout au long de l'année. La difficulté de nos maraicher réside dans la capacité à avoir un production constante et de qualité toute l'année, en adaptant variété et conduite en fonction des saisons

Contenu
Connaître les conditions d'implantation favorables à la culture des salades en agriculture biologique
Savoir choisir les variétés de salades adaptées à ses propres conditions pédoclimatiques, et à la conduite en
agriculture biologique selon les saisons.
Savoir optimiser son irrigation et sa fertilisation pour subvenir aux besoins en eau et en nutriments de la culture
Maitriser la conduite phytosanitaire d'une culture de salades en agriculture biologique.
Savoir s'organiser pour fournir des salades durant toute l'année.

Contenus :
Apports et échanges sur :
-Préparation de sols
-Fertilisation
-Choix variétal existant, spécificités associées
-Besoin en irrigation et moyens
-Utilisation des plastiques
-Prévention et traitement des maladies et ravageurs de la salade
-Planning de culture
Méthodes pédagogiques

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 05/12/2019

Tarifs
Non agricole 168€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Autres fonds de fomation, nous contacter

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

05 déc 2019
09:00 - 17:00 (7hrs)
34800 Clermont l'Hérault
Intervenant : Xavier Dubreucq, technicien maraichage

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)